

Déclaration commune
relative aux mesures préventives pour les travailleurs et les consommateurs dans le secteur
du commerce alimentaire et concernant la pandémie de Covid-19

La situation du COVID-19 dans le monde a radicalement changé l'environnement personnel familial et professionnel de millions de personnes ces derniers jours.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a officiellement qualifié de pandémie le nouveau coronavirus. Avec l'augmentation exponentielle du nombre de personnes touchées, le monde est maintenant confronté à une urgence sanitaire et économique sans précédent.

UNI Global Union et les entreprises internationales de commerce de détail alimentaire citées en annexe de la présente Déclaration, sont conscients que les salariés de leur secteur sont directement concernés par cette pandémie mondiale et jouent un rôle crucial non seulement dans l'économie, mais dans le bon fonctionnement et même la survie de la société.

Tous reconnaissent que cette situation totalement inédite exige une coopération sans précédent entre les employeurs, les travailleurs et les syndicats.

Les entreprises parties prenantes de cette déclaration échangeront avec UNI sur les types de mesures d'ores et déjà mises en place pour prévenir les risques liés au covid-19 et se tiendront informées au cours de la période.

Par ailleurs les parties prenantes, organisations syndicales et entreprises, conviennent d'étudier la mise en œuvre de toutes mesures utiles et adaptées, issues des bonnes pratiques d'entreprises, du secteur d'activité ou d'autres secteurs, permettant de prévenir, réduire, ou supprimer les risques de contagion.

UNI et les entreprises signataires reconnaissent que durant cette période, le commerce alimentaire est un service essentiel et que la protection des salariés est une priorité majeure pour que ce service puisse être réalisé.

Ces mesures peuvent se décliner sur les thèmes suivants :

- **L'amélioration des règles d'hygiène et de sécurité préconisées dans les pays concernés**
- **Les règles sanitaires pour les magasins**
- **Les mesures d'accompagnement social pour les salariés**
- **L'accompagnement des salariés en situation particulière** (Travailleurs handicapés, femmes enceintes)

Les entreprises internationales de commerces alimentaires, parties prenantes à la présente déclaration, et UNI Global Union Commerce et ses affiliés nationaux s'engagent à travailler ensemble pour partager les meilleures pratiques et en collaboration dans les pays où les syndicats locaux peuvent ne pas être présents ou bien organisés. En cas de survenance de problème de sécurité, UNI Global Union commerce le porterait à l'attention des entreprises signataires.



Christy Hoffmann
General Secretary
UNI Global Union

Company Signatory:



Mathias Bolton
Head of UNI Commerce

.....
Company:

Company representative's name printed:

Nyon, Switzerland
07.04.2020

Date: